

DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL EXECUTIF
A SA CINQUANTE-SIXIEME SESSION

Istanbul (Turquie), 17 et 18 octobre 1997

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
1. Ordre du jour de la session.....	2
2. Liste des décisions.....	3
3. Décisions prises par le Conseil.....	5
4. Liste de participants.....	16

1. ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis la cinquante-cinquième session
3. Demandes d'admission à la qualité de Membre
4. Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale
5. Membres affiliés
 - a) Rapport du Président
 - b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié
6. Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 1998 et 1999
7. Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 1998-1999
8. Questions administratives et financières
 - a) Rapport du Secrétaire général
 - b) Rapport du Comité du budget et des finances
 - c) Suspension de la qualité de Membre conformément à l'article 34 des Statuts
 - d) Demandes de suspension des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts
9. Actualisation du montant du budget pour la période 1998-1999
10. Fixation du montant des contributions des Membres au budget de l'Organisation pour la période 1998-1999
11. Lieu et date de la cinquante-septième session du Conseil
12. Approbation des projets de décisions de la cinquante-sixième session du Conseil

2. LISTE DES DECISIONS

<u>N° de la décision</u>	<u>Titre</u>	<u>Page</u>
1(LVI)	Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	5
2(LVI)	Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis la cinquante-cinquième session (point 2 de l'ordre du jour) ...	5
3(LVI)	Demandes d'admission à la qualité de Membre (point 3 de l'ordre du jour)	6
4(LVI)	Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale (point 4 de l'ordre du jour)	6
5(LVI)	Membres affiliés : a) Rapport du Président (point 5 a) de l'ordre du jour)	7
6(LVI)	Membres affiliés : b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié (point 5 b) de l'ordre du jour)	7
7(LVI)	Journée mondiale du tourisme : thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 1998 et 1999 (point 6 de l'ordre du jour).....	8
8(LVI)	Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes pour la période 1998-1999 (point 7 de l'ordre du jour).....	9
9(LVI)	Questions administratives et financières : a) Rapport du Secrétaire général ; b) Rapport du Comité du budget et des finances (point 8 a)b) de l'ordre du jour)	10

10(LVI)	Questions administratives et financières : c) Suspension de la qualité de membre conformément à l'article 34 des Statuts ; d) Demandes de suspension des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts (point 8 c)d) de l'ordre du jour)	11
11(LVI)	Actualisation du montant du budget pour la période 1998-1999 (point 9 de l'ordre du jour)	13
12(LVI)	Fixation du montant des contributions des Membres au budget de l'Organisation pour la période 1998-1999 (point 10 de l'ordre du jour)	14
13(LVI)	Lieu et date de la cinquante-septième session du Conseil (point 11 de l'ordre du jour)	15

3. DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL

CE/DEC/1(LVI)

Adoption de l'ordre du jour

Point 1 de l'ordre du jour
(documents CE/56/1 prov. et CE/56/1 prov.annot.)

Le Conseil exécutif

Adopte l'ordre du jour de sa cinquante-sixième session.

.....

CE/DEC/2(LVI)

Rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis la cinquante-cinquième session

Point 2 de l'ordre du jour
(documents A/12/7 et A/12/7 Add.1)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général sur les activités de l'Organisation depuis sa cinquante-cinquième session,

Ayant pris note avec satisfaction du recueil des Déclarations qui ont été adoptées sous les auspices de l'OMT en 1996 et 1997,

Le remercie pour ces documents.

.....

CE/DEC/3(LVI)

Demandes d'admission à la qualité de Membre

Point 3 de l'ordre du jour
(documents A/12/6 a), A/12/6 a) Corr.1 et A/12/6 a) Add.1)

Le Conseil exécutif,

Eu égard aux articles 5, 6 et 7 des Statuts et aux articles 49 et 50 du Règlement intérieur de l'Assemblée,

Prend note avec satisfaction des informations fournies par le Secrétaire général sur les demandes d'admission à la qualité de Membre effectif, associé ou affilié de l'Organisation.

.....

CE/DEC/4(LVI)

Rapport du Conseil exécutif à l'Assemblée générale

Point 4 de l'ordre du jour
(document A/12/8)

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné son projet de rapport tel que préparé par le Secrétaire général en vue de sa présentation à l'Assemblée générale, conformément aux articles 19 a) et 20 des Statuts,

1. Adopte ledit rapport, et
 2. Prie son Président, S.E. M. Slaheddine Maâoui (Tunisie), de le présenter à la prochaine session de l'Assemblée en y incluant les principales décisions prises à la présente session du Conseil.
-

CE/DEC/5(LVI)

Membres affiliés

a) Rapport du Président

Point 5 a) de l'ordre du jour
(document A/12/10)

Le Conseil exécutif,

Ayant entendu le rapport du Président des Membres affiliés, M. Martin Brackenbury, sur les activités entreprises par les Membres affiliés dans le cadre de leur programme de travail pour 1996-1997,

1. Le remercie pour son rapport, et
 2. Exprime sa satisfaction au sujet de la forte augmentation du nombre des candidats à la qualité de Membre affilié de l'Organisation.
-

CE/DEC/6(LVI)

Membres affiliés

**b) Rapport du Sous-Comité pour l'examen
des candidatures à la qualité de Membre affilié**

Point 5 b) de l'ordre du jour
(document CE/56/5 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de son Sous-Comité pour l'examen des candidatures à la qualité de Membre affilié, qui s'est réuni le 17 octobre 1997,

1. Fait siennes les recommandations du Sous-Comité, et

2. Décide de soumettre à la douzième session de l'Assemblée générale les candidatures à la qualité de Membre affilié ci-après :
1. Egyptian Travel Agents Association (Egypte)
 2. Escuela de Turismo Tejera Reyes (Espagne)
 3. Europe Tax-Free Shopping ETS AB
 4. Faculty of Hotels and Tourism, Cairo University, El Fayoum Branch (Egypte)
 5. FENACTUR - Federación Nacional de Turismo (Brésil)
 6. FORZTUR - Turismo de Foz de Iguazú (Brésil)
 7. Indian Institute of Tourism and Travel Management (Inde)
 8. Institute of Tourism Open Learning Centre (Pologne)
 9. Organisation du tourisme euro-méditerranéen (OTEM)
 10. Patronato Municipal de Turismo de Peñíscola (Espagne)
 11. Regione Lazio-Assessorato Politiche per la Promozione della Cultura, del Turismo e dello Sport (Italie)
 12. The Tourism Task Force, Ltd. (Australie)
 13. Turkish Hotel Association - TUROB (Turquie)
 14. Universidad Anahuac (Mexique)
-

CE/DEC/7(LVI)

Journée mondiale du tourisme :
thèmes à proposer à l'Assemblée générale pour 1998 et 1999

Point 6 de l'ordre du jour
(documents CE/56/6, CE/56/6 Add.1 et CE/56/6 Add.2)

Le Conseil exécutif,

Conscient de l'incidence croissante de la Journée mondiale du tourisme sur l'opinion publique internationale,

1. Exprime sa satisfaction au sujet du succès de la Journée mondiale du tourisme de 1997 qui a été marquée par des manifestations plus nombreuses et de meilleure qualité ;
2. Accepte les suggestions faites par le Secrétaire général pour exploiter encore davantage le potentiel de cette célébration annuelle, et

3. Décide de proposer à l'Assemblée générale les deux thèmes ci-après pour la célébration de la Journée mondiale du tourisme en 1998 et 1999 :

1998 : *Partenariat secteur public-secteur privé : un levier essentiel du développement et de la promotion du tourisme*

1999 : *Le tourisme, facteur de préservation du patrimoine mondial pour le nouveau millénaire*

.....

CE/DEC/8(LVI)

**Candidatures aux postes de Commissaires aux comptes
pour la période 1998-1999**

Point 7 de l'ordre du jour
(documents CE/56/7 et CE/56/8 b))

Le Conseil exécutif,

Compte tenu de l'article 12 g) des Statuts de l'Organisation et de l'article 15 du Règlement financier,

1. Remercie pour leur travail efficace les Commissaires aux comptes désignés pour l'actuelle période biennale 1996-1997, à savoir le Chili et l'Espagne,

Ayant examiné les candidatures présentées,

2. Recommande à l'Assemblée générale la désignation de l'Espagne et de la Pologne aux postes de Commissaires aux comptes pour la période biennale 1998-1999.
-

CE/DEC/9(LVI)

Questions administratives et financières

- a) Rapport du Secrétaire général**
b) Rapport du Comité du budget et des finances

Point 8 a)b) de l'ordre du jour
(documents CE/56/8 a), CE/56/8 a) Add.1 et CE/56/8 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la situation financière de l'Organisation,

Ayant entendu les exposés du Secrétariat et compte tenu du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Prend note avec satisfaction du niveau atteint dans le recouvrement des contributions de l'année en cours ;
2. Se déclare satisfait qu'à la suite de la politique de strict contrôle des dépenses appliquée par le Secrétaire général, conformément à la résolution 344(XI) de l'Assemblée générale, les recettes et les dépenses puissent s'équilibrer et que le plan de dépenses pour 1997 puisse être pleinement exécuté ;
3. Prend note de la nouvelle augmentation de l'échelle des traitements des fonctionnaires de la catégorie des services organiques et des catégories supérieures à partir du mois de janvier 1997, décidée aux termes de la résolution 51/216 de l'Assemblée générale des Nations Unies, et de la nouvelle échelle des traitements applicable aux fonctionnaires de la catégorie des services généraux à Madrid, avec effet rétroactif au mois de mars 1996, transmise par la Commission de la fonction publique internationale ;
4. Approuve, conformément à la disposition 33.1 du Règlement du personnel, ces modifications appliquées à titre provisoire par le Secrétaire général ;

Ayant été informé du montant élevé des arriérés de contributions que certains Membres doivent à l'Organisation,

5. Demande au Secrétaire général de poursuivre ses efforts en matière de gestion de recouvrement des contributions, et
 6. Insiste pour que les Membres en retard dans le paiement de leurs contributions liquident dès que possible les sommes dues.
-

CE/DEC/10(LVI)

Questions administratives et financières

**c) Suspension de la qualité de Membre conformément
à l'article 34 des Statuts**

**d) Demandes de suspension des dispositions du paragraphe 13
des Règles de financement annexées aux Statuts**

Point 8 c)d) de l'ordre du jour
(documents CE/56/8 c)d), CE/56/8 c)d) Add.1, CE/56/8 c)d) Add.2,
CE/56/8 c)d) Add.3, CE/56/8 c)d) Add.4 et CE/56/8 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance de l'application des dispositions de l'article 34 des Statuts et du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts aux Membres mentionnés dans le document CE/56/8 c)d),

Ayant été informé des Membres qui bénéficient de la suspension des dispositions de l'article 34 des Statuts et/ou du paragraphe 13 des Règles de financement annexées aux Statuts,

1. Constata avec satisfaction que ces dispositions ne sont plus applicables aux Membres effectifs GHANA, NIGERIA et URUGUAY du fait qu'ils ont ramené leurs arriérés de contributions à un montant inférieur à la contribution qui leur a été fixée pour les deux années précédentes ;
2. Décide de recommander à l'Assemblée générale de renouveler la période de suspension de l'application du paragraphe 13 au COSTA RICA, au PEROU et au SENEGAL, vu le respect des accords signés, et à l'IRAQ, compte tenu de la communication reçue de ce Membre ;

Ayant pris connaissance des communications reçues des Membres effectifs BURKINA FASO, EL SALVADOR, GEORGIE, GUINEE, NICARAGUA, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO, REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO, SOUDAN et YEMEN, et du Membre affilié Iraqi Airways, par lesquelles ils demandent la suspension de l'application des dispositions du paragraphe 13,

Ayant dûment examiné ces requêtes et les raisons invoquées,

3. Décide de recommander à l'Assemblée générale d'accepter les demandes de suspension temporaire de l'application des dispositions du paragraphe 13 des Règles de financement pour ce qui est des Membres effectifs et du Membre affilié énumérés ci-après :

BURKINA FASO
EL SALVADOR
GEORGIE
GUINEE
NICARAGUA
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE POPULAIRE LAO
SOUDAN
YEMEN

Iraqi Airways

4. Demande au Secrétaire général de l'informer à sa cinquante-huitième session du respect des engagements signés par ces Membres et par le SENEGAL, afin de décider du maintien de la suspension de l'application ou de la réapplication des dispositions du paragraphe 13 ;

Ayant été informé de la demande d'exemption du paiement de leurs arriérés de contributions émanant des Membres effectifs BOLIVIE, BURUNDI et HAITI,

Attendu que l'exemption du paiement des arriérés de contributions n'est pas prévue dans les textes réglementaires,

5. Décide de ne pas accéder aux demandes de ces Membres, et
6. Prie le Secrétaire général de leur proposer la possibilité de liquider leurs dettes par des versements échelonnés ;

Ayant pris note de la liste des Membres auxquels s'applique actuellement la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts,

7. Constate que les Membres énumérés ci-dessous ont accumulé des arriérés de contributions égaux ou supérieurs à leurs contributions pour quatre exercices financiers et qu'en conséquence, la mesure de suspension prévue à l'article 34 des Statuts pourrait leur être applicable dans un délai d'un an, conformément à la disposition 1 b) de la résolution 217(VII) de l'Assemblée générale :

MEMBRES EFFECTIFS :

GUINEE-BISSAU
OUGANDA

MEMBRES AFFILIES :

Asociación Iberoamericana de Cámaras de Comercio (AICC)
Asociación Interamericana de Hoteles (AIAH)
Centre d'études du tourisme (CET)
Confederación de Cámaras Nacionales de Comercio, Servicios y Turismo
Dutko and Associates
Fundación José María Blanc
Instituto de Capacitación Turística (INCE-TURISMO)
International Tourist Health Association (ITHA)
Somea SpA - La società per la matematica e l'economia applicate
Tourconsult/International, S.A.
Unión de Ciudades Capitales Iberoamericanas (UCCI)

.....

CE/DEC/11(LVI)

Actualisation du montant du budget pour la période 1998-1999

Point 9 de l'ordre du jour
(documents CE/56/9 et CE/56/8 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant été saisi du document de référence dans lequel est actualisé le taux de change budgétaire pour 1998-1999, ainsi que de la proposition du Secrétaire général d'utiliser, par mesure de prudence, le cours opérationnel moyen des Nations Unies des deux dernières années, à savoir 132 pesetas pour un dollar,

Ayant en outre pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

1. Approuve la proposition du Secrétaire général de fixer à 132 pesetas pour un dollar le taux de change budgétaire pour 1998-1999 et de revoir en conséquence les crédits proposés pour la prochaine période, et
 2. Recommande à l'Assemblée générale d'approuver le montant de 18.162.000 dollars pour le budget de la période 1998-1999, réparti en 8.883.000 dollars pour 1998 et 9.279.000 dollars pour 1999.
-

CE/DEC/12(LVI)

**Fixation du montant des contributions des membres au budget
de l'Organisation pour la période 1998-1999**

Point 10 de l'ordre du jour
(documents CE/56/10 et CE/56/8 b))

Le Conseil exécutif,

Ayant pris connaissance du rapport du Secrétaire général sur la fixation des contributions des Membres pour la prochaine période financière,

Ayant également pris connaissance du rapport du Comité du budget et des finances,

Considérant la résolution 263(VIII) et la ventilation prévisible des dépenses de la période 1998-1999 à raison de 45 pour cent à payer en dollars et de 55 pour cent à payer en pesetas,

1. Décide de recommander à l'Assemblée générale que les montants de 8.040.000 dollars des Etats-Unis pour 1998 et de 8.093.000 dollars pour 1999 soient financés avec les contributions des Membres effectifs et des Membres associés ;
2. Décide également de recommander à l'Assemblée générale d'approuver la proposition du Secrétaire général d'utiliser les dernières données statistiques disponibles des Nations Unies, en particulier celles relatives au revenu national et au revenu par habitant, pour l'établissement du barème des contributions de 1998 ;

Informé que l'Assemblée générale des Nations Unies n'a pas encore pris de décision concernant les modifications de sa méthode de fixation du barème des contributions et la période de données à utiliser pour le revenu national et le revenu par habitant,

3. Reconduit la décision prise à ses quarante-neuvième et cinquantième sessions, à savoir que dès que seront connues les décisions adoptées par les Nations Unies au sujet de leur formule de calcul des contributions de leurs Membres, il faudra reprendre la révision de la formule de fixation du montant des contributions des Membres qu'applique l'OMT, afin d'éviter les problèmes qu'entraîne son application et de tenir compte des modifications décidées par les Nations Unies susceptibles d'application à l'OMT ;

4. Décide de recommander à l'Assemblée générale que les paramètres à utiliser pour l'établissement du barème des contributions de 1999 soient reconsidérés par le Conseil exécutif à sa cinquante-huitième session à la lumière des conclusions de la cinquante-deuxième Assemblée générale des Nations Unies ;
 5. Décide en outre de recommander à l'Assemblée générale de fixer en dollars et en pesetas les contributions des Membres effectifs et des Membres associés dans une proportion respectivement de 45 et de 55 pour cent, la part payable en pesetas étant calculée en appliquant le taux de change budgétaire, à savoir 132 pesetas pour un dollar, et
 6. Décide également de recommander à l'Assemblée générale que, pour la période 1998-1999, la formule de calcul des contributions soit appliquée en limitant à 7,5 pour cent les variations annuelles (à la hausse ou à la baisse) des contributions des Membres changeant de groupe, dans le but d'éviter des fluctuations trop fortes.
-

CE/DEC/13(LVI)

Lieu et date de la cinquante-septième session du Conseil

Point 11 de l'ordre du jour

Le Conseil exécutif

Décide de tenir sa cinquante-septième session à Istanbul le 24 octobre 1997, immédiatement après la clôture de la douzième session de l'Assemblée générale.

.....

4. LISTE DE PARTICIPANTS

Etaient présents à la cinquante-sixième session du Conseil exécutif :

- 1) les délégués des Membres ci-après du Conseil : Afrique du Sud, Chili, Chypre, Côte d'Ivoire, Egypte, Ethiopie, Fédération de Russie, France, Inde, Israël, Jamaïque, Kenya, Malaisie, Mexique, Pakistan, Philippines, Portugal, République arabe syrienne, Roumanie, Seychelles, Tunisie, Turquie, ainsi que l'Espagne en tant que Membre privilégié ;
- 2) les représentants des Etats Membres suivants : Angola, Gabon, Guinée-Bissau, Iran, République dominicaine et Zimbabwe en tant qu'observateurs, et
- 3) le Saint-Siège en tant qu'Observateur permanent.